

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

DU 15 DECEMBRE 2023

SALLE MARCEL PROUST A GUERMANTES

Etaient présents : Annie ALEXANDRE, Jean François BOURDETTE, Pascal BOUTROUE, Pierre CLARENS, Elsa COURT, Christian DERAPPE, Françoise DOUCHET, Geneviève ESCALAIS, Alain FAUDOT, Serge JOSEPH, Patrick LARRIEU, Olivier MANGIN, Alain MARCELOT, Jean Mary MONTEAN, Frédéric MONTOYA, Danielle TRARIEUX, Lydie LOEUILLLOT, Marie Christine VINCENT

Excusés avec pouvoirs : Jean Marc ANCEAUX, Michèle BECQUEMIN, Annie BRISSOT, Brigitte MARTIN, Christian MOYANO, Christian PLANTA, Fabrice POURADIER

Absents : Michel BATTHIKA, Joël MOLAC, Christian PELUX

➤ **Information du Président :**

F. MONTOYA reviens sur Provins Lumières qui a eu lieu le 2 décembre et a été une belle réussite, les pointages ont été bien gérés en fusionnant les listes d'inscriptions et en séparant le stand du 12km qui attire le plus grand nombre de participants.

1184 inscrits et 947 participants (dont 440 sur le 12km)

Le rapport des inscrits est de 35% pour le CODERANDO et 65% pour l'OT.

Le montant des dépenses s'élève à 1400 € pour les ingrédients plus les dépenses de transport.

➤ **Commission Pratiques et adhésions**

Point sur les adhésions : au 14/12/2023 le CODERANDO 77 compte :

- 5 552 licenciés,
- 42 Pass découverte dont 17 à la journée et 25 à la semaine
- 46 Rando Pass.
- 82 associations sont affiliées à la FFRP, 4 clubs n'ont pas encore renouvelé.

Un webinaire a lieu ce jour à 17h00 sur la politique tarifaire de la Fédé. La FFRP proposera une augmentation de 3,60 € (avec un budget construit sur 2,60 €)

Le budget fédéral est difficile, aucune embauche n'aura lieu en 2024.

L'achat de locaux pour le siège de la FFR n'est pas remis en cause, le futur siège sera à IVRY, acquis pour un montant de 7,3 M€.

Patrick LARRIEU demande ce qui pourrait permettre de faire accepter l'augmentation de 3,60 €. Frédéric rappelle que l'augmentation proposée l'an dernier a été rejetée, et à son niveau le CODERANDO a perdu 4 600 € du fait de ce refus.

Prestations d'accompagnement de randonnées pour IDF Nature et la SRIAS

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale qui regroupe plus de 500 000 personnes, salariés et ayants-droits propose à ses adhérents une activité de randonnée. Ces prestations sont rémunérées pour les clubs à raison de 250 € la demi-journée et 400 € la journée.

Jusqu'à ce jour cette activité était proposée aux membres du Comité, avec un roulement de participation. Frédéric est attaché à favoriser les membres du CODIR mais aussi les associations qui rendent service au Comité. Il va essayer d'obtenir plus de randonnées à organiser et passer de 7 actuellement à 10.

Un premier recensement des volontaires est fait, la priorité sera donnée à ceux qui n'ont pas eu de randonnée les années précédentes.

Frédéric a proposé avec d'autres présidents départementaux de rencontrer le Président de Région pour augmenter le coût de ces prestations.

Ile de France Nature veut assurer la promotion des forêts régionales et a sollicité le Comité le 6/11 pour une réponse au 10/11. Olivier MANGIN a immédiatement pris contact.

IDF Nature faisait une revue des propositions d'animation pour enfants et adultes, permettant de découvrir les forêts et de comprendre pourquoi on coupe les arbres, pourquoi on régule les animaux. Ils sont à la recherche de randos à proposer.

Les relations sont établies de manière durable et 2 randos ont été proposées : une à Ferrières et une en forêt de Rougeau.

La tarification obtenue est de 250 € par 1/2 journée. IDF Nature sera présente sur les randos pour apporter les explications.

Danielle TRARIEUX précise que ces actions sont importantes à noter dans le rapport d'activité pour l'obtention de subventions.

➤ **Attestation d'honorabilité des membres du CODIR**

Après l'envoi des documents préalablement à la réunion du CODIR, Lydie rappelle la nécessité pour le Comité de se mettre en conformité avec le Code du Sport, et l'obligation pour chaque membre du Comité Directeur de compléter cette attestation.

En cas de refus d'un membre du Comité, celui-ci ne pourrait plus continuer à être administrateur du Codir du CODERANDO 77, la responsabilité du Président serait engagée en cas de problème.

➤ **Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

Il s'agit de la protection des données personnelles. Lydie a une visio le 20 décembre avec un prestataire au Comité, pour faire un point sur les actions menées en termes de RGPD :

- destruction de tout fichier papier (déchiqueteuse) ou électronique (suppression) comportant des données personnelles (données recueillies dans le cadre de l'organisation d'un évènement, formation, liste de distribution...). Il y a un gros ménage à faire au siège du Comité dont les armoires sont remplies de dossiers ou figures des données personnelles.
- mettre à jour un fichier ou figure la date de la destruction des données et indiquer le motif pour lequel nous avons recueillis ces données. Ce fichier sera demandé au cas où une personne ferait une requête auprès de la CNIL.
- mettre à jour les imprimés d'inscriptions aux événements / formations, en précisant pourquoi nous demandons des données personnelles et combien de temps nous allons les garder, et nous nous engageons à les détruire après ce délai.
- site internet du Comité : gestion des cookies...
- informatique : faire des sauvegardes régulières, modification régulière du mot de passe sur les pc du comité, antivirus...
- armoires contenant des données personnelles fermées à clés...

➤ **Présentation du budget prévisionnel**

La présentation est faite par Geneviève et Olivier

Le montant du BP est de 164 000 €, il est présenté à l'équilibre, mais la prévision de clôture 2023 laisse apparaître un déficit autour de 10 000 €

On peut noter une diminution des aides, d'où la nécessité d'aller chercher d'autres produits, et d'agir notamment sur les prestataires et sur les postes de charges à diminuer (entre autres la ligne autres services extérieurs qui concerne les parutions dans la presse hebdomadaire)

La notion de provision et reprise sur provision apparaît dans le bilan : il peut s'agir de subventions attribuées antérieurement et non utilisées qui sont passées en produits sur l'année d'utilisation

Le budget doit refléter la vision du Comité, et Frédéric exprime sa volonté de maintenir, grâce aux associations, un haut niveau de participations aux événements.

Un retour est fait à propos des prestataires : Luc n'agira plus désormais que sur bons de commandes afin d'éviter des dérives de la part de certains clubs

En ce qui concerne les manifestations, la sortie « Hors les murs » à Rambouillet coûtera moins cher que prévu et l'organisation des rencontres inter-régions est remise en cause.

Il y a une réelle nécessité d'être plus rigoureux sur la prévision des manifestations.

L'approbation est donnée sur le retour à l'équilibre en maîtrisant les dépenses d'événements.

Christian fait remarquer que la présence de nos réserves a été cause de la diminution de moitié de la subvention départementale.

Serge remarque cependant que l'on augmente nos niveaux de prestations mais que le département n'augmente pas sa subvention (+ 30% d'itinéraires en plus sur le département)

Au moment de passer au vote, Patrick demande qui travaille sur la préparation du budget, car en l'état il ne peut pas se prononcer. Il exprime le besoin de donner plus d'informations en amont pour que chaque membre du CODIR puisse avoir suffisamment d'éléments pour se prononcer.

Abstentions : 1 Vote contre : 0 le budget est adopté à la majorité

➤ **Avenir des contrats avec les prestataires**

Il s'agit de 2 contrats qui coûtent au comité 500 € par mois pour Rémi TIBERGHEN et 450 € par mois pour Luc FORNARELLI.

~~Les interventions de Luc se feront désormais sur Bon de commande signé (une proposition de formulaire sera faite par Alain).~~

Pour toute intervention de Luc, une procédure devra être mise en place : Bon de commande (des clubs / comité), devis, validation. Il faudra déterminer qui validera le devis. Alain Faudot a proposé un formulaire de suivi de demande.

Pour Rémi la situation est plus complexe : il a mis le site actuel en place, mais des reproches sont faits concernant son manque de créativité et son insuffisance de réactivité.

Christian Moyano a repris la « Newsletter ». Une première et nouvelle édition de cette newsletter intitulée « Rando News'77 » sortira avant la fin de l'année. Il y aura

notamment une rubrique intitulée « Un jour, un club » qui mettra en lumière une association.

La Fédé revoit son site pour passer sous Wordpress, Frédéric avait demandé à Rémi de voir ce qu'il était possible de faire en passant sous le site fédéral, mais Rémi a répondu que cela lui paraissait difficile, avec le problème des cartes interactives.

Actuellement une discussion est engagée avec Elsa qui va reprendre la Newsletter, et dans un deuxième temps on va voir pour faire évoluer son poste avec une formation nécessaire. La situation de Rémi sera revue au fur et à mesure de l'évolution de la situation d'Elsa.

Le site fédéral sera prêt en début d'année.

Décision par rapport à cette situation

Abstentions :0 votes contre :0 décision adoptée à l'unanimité

➤ **Point sur le personnel**

Deux propositions sont faites :

- Passer Elsa à 20h par semaine réparties en 4 ½ journées et une journée complète
- Attribution d'une prime de fin d'année, le souhait étant que cette prime soit équivalente à un treizième mois de salaire, et versée au prorata du temps de présence pour Elsa

Est-on d'accord pour la reconduction de cette décision de prime équivalente à un treizième mois mais appelée prime exceptionnelle

Olivier propose d'appeler cette prime plutôt prime de partage de valeur (en vérifiant la possibilité d'exonération de charges.)

Serge indique que si cette prime exceptionnelle est versée tous les ans du même montant, elle peut être rendue obligatoire en cas de litige et de Prud'homme.

Abstentions : 0 Votes contre : 0 les 2 propositions sont adoptées à l'unanimité

➤ **La sortie « Hors les murs »**

Elle se fera donc à Rambouillet, le 5 octobre 2024, puisqu'il n'y a pas eu de sortie en 2023.

Son coût sera moins élevé que prévu : 300 € de location d'emplacement + 50 € de forfait électricité ainsi que les heures supplémentaires de l'agent du domaine pour l'ouverture des portes le matin, au lieu des 2 000 € + électricité, annoncés au départ.

Il subsiste le problème des toilettes qui ne sont pas accessibles pour les 300 à 400 participants : l'installation de toilettes sèches reste onéreuse, à voir avec la Mairie quelles sont les possibilités.

Serge présente les parcours qui ont dû être modifiés, une partie du domaine relevant maintenant du domaine de Chambord

Pour le 22 km il faudra prévoir un retour à l'extérieur, le parc du Château étant ouvert de 10h00 à 17h00

Il y aura une possibilité de visite de certains sites, pour les randonneurs des plus petits parcours (château, laiterie et chaumière, à l'exception de la bergerie). Le tarif de groupe sera à payer par chacun.

Le car sera obligatoire, quel montant de participation sera demandé ? après discussion la proposition est faite à 15 € par personne (incluant le car, le café d'accueil et la location des lieux)

Abstentions : 0 Votes contre : 0 proposition adoptée à l'unanimité

➤ **Point sur LA GRVP**

Le tableau se remplit progressivement pour les ambassadeurs départementaux, il manque encore quelques noms.

Une réunion avec les clubs engagés est prévue le 22 décembre 2023.

Il est à noter que les 2 journées de repos sont prévues pour permettre de faire découvrir la Seine et Marne aux ambassadeurs

Des animations sont prévues le 4 mai 2024 : une marche d'endurance à La Ferté Sous Jouarre et une marche AUDAX à Fontainebleau : il y a besoin d'animateurs à La Ferté Sous Jouarre

Il manque d'animateurs pour l'étape Nanteuil/ La-Ferté-sous-Jouarre le 4 mai 2024.

Pierre CLARENS regarde s'il peut organiser une animation marche nordique.

Il existe toujours un manque de visibilité sur les ambassadeurs nationaux.

Frédéric confirme que nous ne prendrons en charge que 2 ambassadeurs nationaux par ligne.

➤ **Préparation de l'AG DU 24 février 2024**

L'AG se tiendra à POIGNY (près de Provins) le 24 février prochain.

Christian PELUX a démissionné.

Annie ALEXANDRE ne souhaite pas renouveler son mandat

Danielle TRARIEUX ira jusqu'au bout de son mandat en 2026, en tant que membre du CODIR, mais elle cède sa fonction de Vice-Présidente qu'elle occupe depuis 2006.

Elle exprime une certaine lassitude au bout de tant d'années, mais également sa satisfaction d'avoir donné et aussi beaucoup reçu.

Elle conservera l'Immatriculation Tourisme jusqu'à la formation de Brigitte, mais souhaite être libérée des autres dossiers dont elle a la charge (les demandes de subventions puis leur suivi financier, le rapport d'activités, la commission pratiques /adhésions, la gestion du personnel...). Si besoin est, elle restera, bien évidemment, en soutien des administrateurs qui reprendront ces dossiers

Frédéric exprime sa satisfaction d'avoir partagé ces années de présidence avec Danielle à ses côtés et la remercie pour le travail réalisé au sein du Comité.

Les statuts prévoient 27 postes d'administrateurs, en 2023 seuls 26 ont été élus.

Sur les 6 postes à renouveler, outre celui d'Annie et de Christian, 4 demandent leur renouvellement : Jean-Marc ANCEAU, Jean-François BOURDETTE, Fabrice POURADIER, Brigitte MARTIN

Le poste d'Olivier MANGIN coopté en 2023, sera soumis au vote.

Gabriel ROYER dont le mandat allait jusqu'en 2027, a démissionné dans l'année.

Ce sont donc 9 postes qui vont être soumis au vote de l'AG

Un appel à candidature sera fait avec la nécessité de féminiser le comité.

Concernant le vote à bulletin secret pour l'élection des administrateurs du Codir du CODERANDO 77, le principe du vote électronique pour remplacer le vote par correspondance est proposé.

L'application proposée par V8TE est en cours d'essai. Plusieurs autres applications ont été évoquées mais certains ne peuvent pas faire de vote pondéré (VOLAXY), d'autre le vote doit se faire uniquement sur place le jour J avec des boîtiers (VOTEBOX), ou d'autre le respect de la RGDP n'est pas respecté (BALOTILO).

V8TE a proposé 2 devis :

- Un premier avec un pack tout inclus (licence de vote sécurisé, accompagnement, hot line, support technique), nous expliquons notre projet et V8TE met en place le scrutin : 828 € TTC
- Un second devis comprenant la licence de vote sécurisé et l'option hotline : 330 € TTC.

Il faut savoir que le vote par correspondance coûte minimum en timbre : 296 € auquel il faut rajouter par club : 2 courriers, 1 bulletin de vote, 4 enveloppes.

➤ **Projet de modifications des statuts et du Règlement Intérieur**

Alain FAUDOT indique avoir constaté à son arrivée, le manque de pouvoir décisionnaire du Comité Directeur.

Il a préparé un projet de modification du règlement intérieur concernant le rôle du Comité, lecture en est faite

Le Comité Directeur se réunira, dorénavant, 6 fois dans l'année au lieu de 4, les convocations devront être accompagnées de l'ordre du jour et des documents relatifs à la convocation.

Le Comité Directeur est responsable de la marche générale de l'association, le bureau assure l'administration de l'association et prépare les affaires à soumettre à la décision du Comité Directeur.

En conséquence, il est décidé qu'Olivier, Alain et Danielle se réuniront afin d'actualiser notre RI pour qu'il puisse être présenté lors de l'AGO du 24 février.

D'autre part, la modification des statuts du Comité suite à la proposition de porter de 2 à 3 le nombre de mandats possibles pour le poste de Président, doit être soumise au vote d'une AGE. Cette dernière se déroulera également le 24 février.

➤ **La Commission Formation**

Le Comité va travailler avec un nouveau partenaire en ce qui concerne les formations PSC1.

Jusqu'ici ces stages réalisés par l'UFOLEP coutaient 53 €. Il existe une possibilité d'organiser ces mêmes stages toujours avec l'UFOLEP mais via le CDOS pour un coût de 35 € (nombre de stage PSC1 à 35 € limité à 6 par an).

Le CODERANDO 77 enverra aux présidents de club un lien fourni par le CDOS. Ce lien permettra aux présidents d'inscrire directement leurs adhérents à la formation PSC1, et de payer en ligne via Hello Asso.

Cette formation sera délivrée par l'UFOLEP mais notre interlocuteur sera le CDOS.

Le CDOS se chargera de faire le relais auprès de l'UFOLEP.

L'UFOLEP enverra les convocations aux stagiaires. La liste des inscrits sera quant à elle envoyé par le CDOS au CODERANDO 77 pour suivi des remboursements.

Concernant le remboursement (sous conditions) du PSC1, il sera fait sur la base de 35 €.

Si un club souhaite avoir une formation « privée », l'UFOLEP peut se déplacer. Le club devra se charger de trouver une salle et les participants (maximum 10 stagiaires, minimum 8). Annie Brissot recontacte l'UFOLEP pour les frais déplacement.

Pour la Marche Nordique il y a une difficulté pour l'organisation de stages BF MN, par manque de formateurs au Comité Régional.

Frédéric propose de prendre en charge, à titre exceptionnel, les formations Marche Nordique qui seraient faites ailleurs hors 77 si le calendrier du Comité Régional ne propose pas de date dans l'immédiat.

Abstentions : 0
l'unanimité

Votes contre : 0

La proposition est adoptée à

En l'absence de questions diverses, la réunion se termine à 13h00.